

Avenir du parc éolien de Xambes-Vervant



Parc éolien ABO Wind - Xambes-Vervant (16)

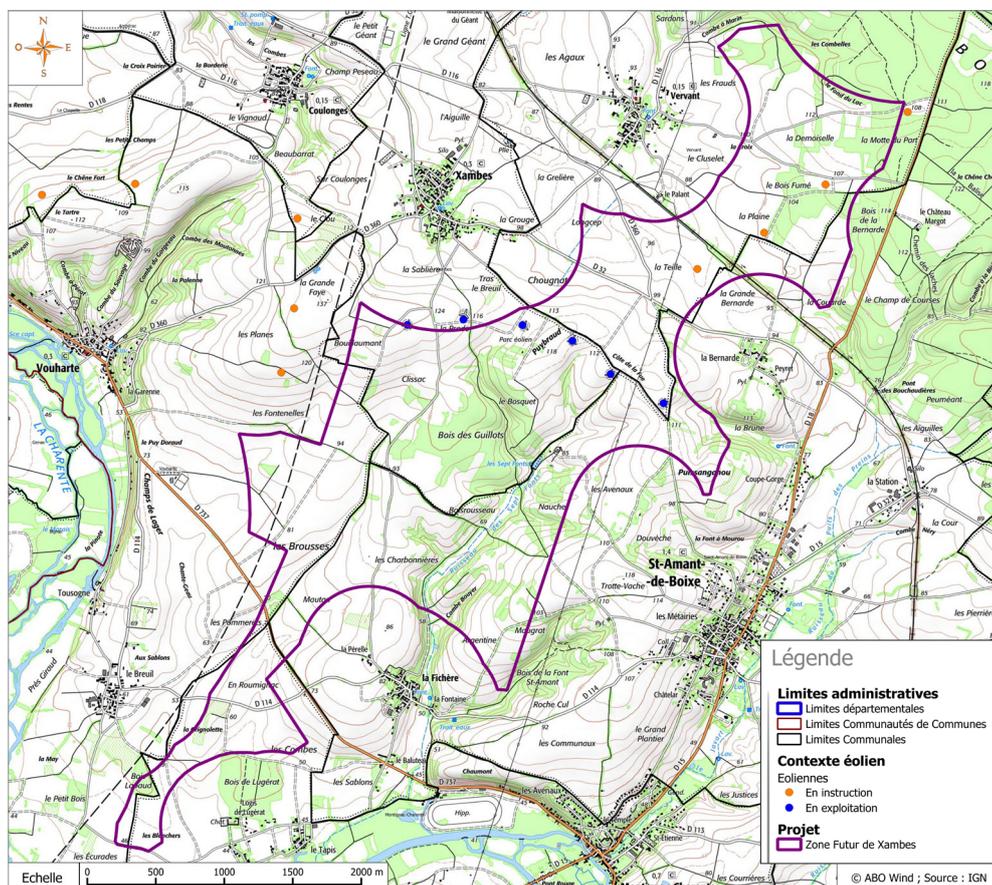
Bulletin d'information n°1 - Mars 2023

L'étude du renouvellement du parc éolien de Xambes-Vervant

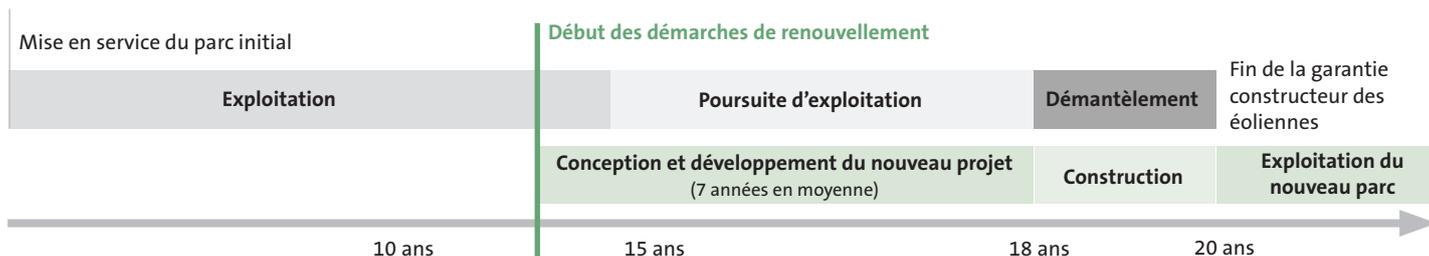
Le parc éolien de Xambes-Vervant va fêter cette année ses 14 ans d'existence. Il produit de l'électricité pour l'alimentation de 11 200 personnes environ chaque année ! Afin de poursuivre cette production dans les prochaines années et de la rendre plus optimale, le renouvellement de ce parc éolien est envisagé.

Dans la poursuite des discussions engagées avec le territoire et le propriétaire actuel du parc, ABO Wind a décidé de lancer de nouvelles études afin de pérenniser la production éolienne sur le site. L'objectif est de développer un nouveau parc éolien qui bénéficiera des dernières évolutions technologiques et s'appuiera sur des éoliennes plus performantes que les 6 aérogénérateurs actuels. L'implantation future, étudiée sur un périmètre d'étude plus étendu, pourra être différente de la ligne existante.

Ainsi, d'ici quelques années, les 6 éoliennes seront démantelées et un nouveau parc éolien verra le jour. ABO Wind travaillera avec les différents acteurs du territoire et les riverains pour que ce nouveau parc réponde aussi bien aux enjeux énergétiques et climatiques de notre pays, qu'aux enjeux socio-économiques du territoire de Xambes-Vervant.



La chronologie du renouvellement



Le planning prévisionnel

- Février 2022 : Début des échanges avec les acteurs du territoire.

Planning en cours :

- Mars 2023 : Lancement de l'étude faune flore et milieux naturels, et installation du mât de mesure de vent.

Planning à venir :

- Automne 2023 : Lancement des études paysagère et acoustique.
- Début 2024 : Résultat des états initiaux des études.
- 1^{er} semestre 2024 : Réflexion sur les variantes et définition du projet final.
- 2^{ème} semestre 2024 : Étude des impacts et mesures, constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- Fin 2024 : Dépôt d'une demande d'autorisation pour le nouveau parc.
- 2025 - 2026 : Instruction administrative et enquête publique.
- 2026 - 2027 : Décision administrative.
- 2028 - 2029 : Renouvellement du parc.

Une énergie nouvelle

Le 25 octobre 2021, RTE a dévoilé son rapport « Futurs énergétiques 2050 » qui étudie 6 grands scénarii permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Selon ce rapport, **les énergies renouvelables devront couvrir au minimum 50% de notre consommation d'électricité en 2050**, quelque que soit le scénario envisagé (Source : RTE).

Les engagements de la France ont été déclinés au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie, adoptée par décret du 21 avril 2020. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les objectifs de la PPE à l'horizon 2028 sont d'atteindre entre 33 200 et 34 700 MW d'installations raccordées. Il nous reste encore du chemin à parcourir :



*(Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE).

Le renouvellement est une composante indispensable pour atteindre ces objectifs.

Avec des éoliennes aujourd'hui 2 à 3 fois plus puissantes qu'il y a 15 ans, c'est d'autant plus d'énergie décarbonée qui peut être produite sur un même site.

La région Nouvelle-Aquitaine s'est quant à elle donnée comme objectifs d'atteindre 4 500 MW de puissance éolienne installée en 2030 et entre 7 600 et 10 000 MW en 2050 (Source : SRADDET). Avec 1 533 MW au 30 septembre 2022, l'accroissement de la puissance installée serait donc de l'ordre de 260 MW par an jusqu'en 2050. Ainsi le développement de la puissance éolienne se traduit par :

- L'installation de nouveaux parcs ;
- L'augmentation des puissances des éoliennes sur les nouveaux parcs, et sur les parcs existants arrivant en fin de vie.



Parc éolien ABO Wind - Xambes-Vervant (16) - Remplacement du palier principal de l'éolienne 3 (mai 2018)

La communication tout au long du projet

ABO Wind a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension de ses tenants et aboutissants. Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de moments d'échanges privilégiés avec ABO Wind.

Valentin Pineau, le responsable du projet se tient également à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur l'avancement du projet. N'hésitez pas à le contacter (voir ses coordonnées au dos de ce bulletin) pour prendre rendez-vous ou pour échanger par téléphone.

De plus, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne et est accessible depuis le lien suivant

 www.abo-wind.com/fr > Zone d'information > Nos projets > Nouvelle-Aquitaine > Nos projets en Charente > Projet de renouvellement du parc éolien de Xambes-Vervant

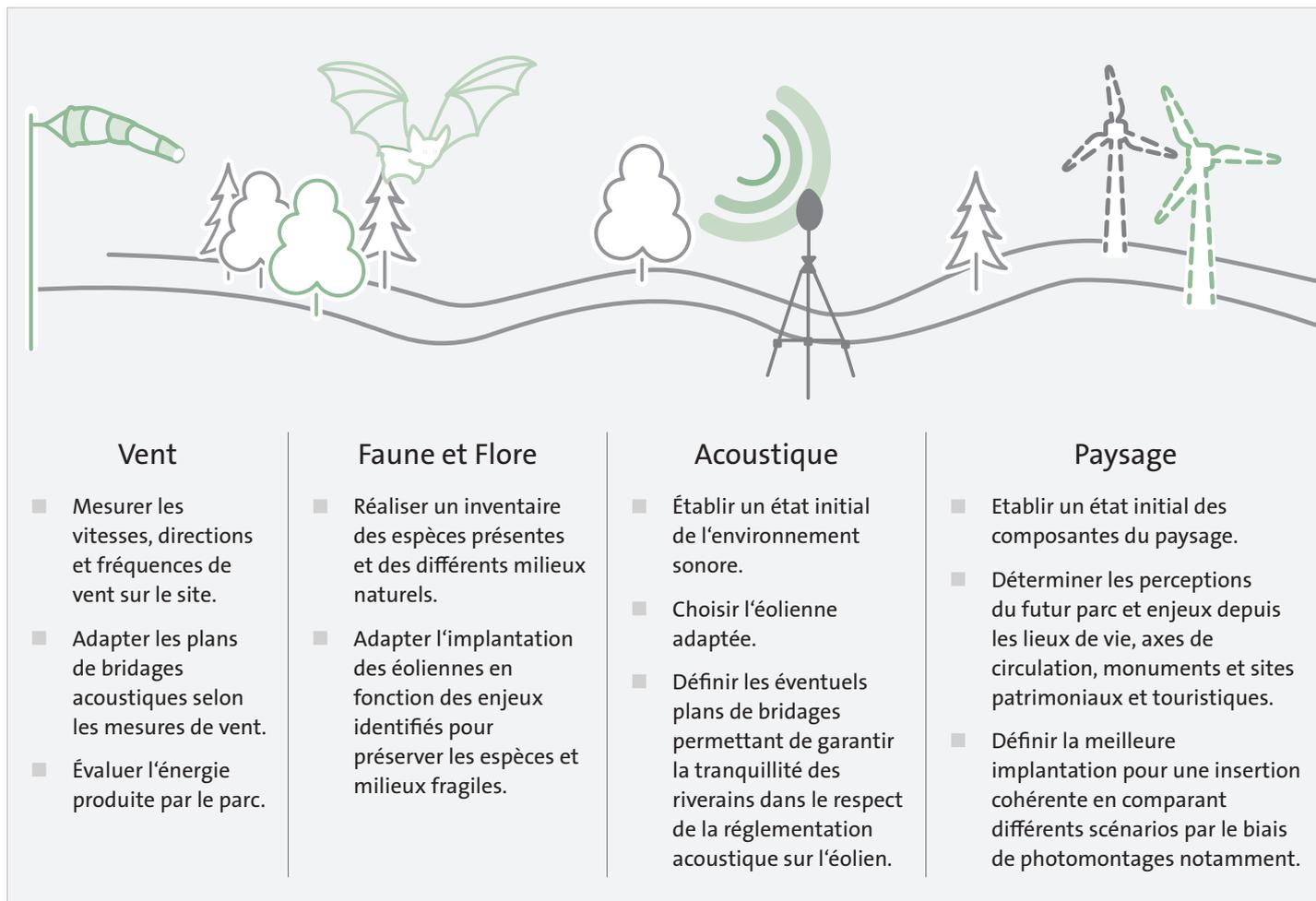
Les études de faisabilité

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) depuis 2011, un projet éolien est soumis à autorisation environnementale pour pouvoir être construit. Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impact qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité, c'est-à-dire le sol, l'eau, le climat, les habitats et lieux de vie, l'ambiance sonore, la biodiversité, les paysages, le patrimoine historique et culturel, etc.

ABO Wind s'entoure de nombreux spécialistes reconnus et indépendants pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs. Une équipe projet est constituée en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.

L'ensemble des études vont être lancées en 2023. **Un mât de mesure de vent sera installé en mars 2023** pour répondre à deux objectifs :

- Une analyse de vent à plusieurs hauteurs, et notamment à des altitudes plus importantes que les anémomètres des éoliennes actuelles ;
- Une mesure de l'activité des chauves-souris sur le site.



Le choix du scénario



Aujourd'hui, l'emplacement, le nombre et le type d'éolienne ne sont pas encore connus. L'ambition est cependant de s'orienter vers une implantation qui améliore l'existant en s'éloignant de l'habitat tout en étudiant le potentiel le long de la LGV.

En combinant les résultats des différentes études et des enjeux observés sur le territoire, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé. Notre objectif est de proposer une implantation réaliste et cohérente avec l'environnement, le territoire et les paysages qui le caractérisent.



Le démantèlement et le recyclage des éoliennes existantes

Le renouvellement d'un parc éolien, c'est aussi le démantèlement des éoliennes existantes. Les opérations de démantèlement et de remise en état sont prévues par l'arrêté du 26 août 2011 *relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement*, modifié par arrêté du 10 décembre 2021. Conformément à cette réglementation, l'intégralité du parc sera retiré, fondations comprises, et devra faire l'objet d'un traitement des composants adapté.

Recyclage et revalorisation des composants :

Aujourd'hui, environ 90% d'une éolienne est recyclable, et ses différentes composantes sont prises en charge par des filières de revalorisation. Plusieurs projets de R&D sont en cours pour améliorer encore davantage la recyclabilité de certaines parties, comme les pales (2% du poids total de l'éolienne). Les projets de recherche se tournent du côté des matières innovantes pour remplacer la composition actuelle par un matériau composite durable comme les thermoplastiques qui peuvent être refondus après usage.

MATÉRIAUX COMPOSITES (verre /époxy) :

- Broyage et valorisation comme combustible dans les cimenteries en remplacement des carburants fossiles traditionnellement utilisés. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment.
- Utilisation du broyat de pales pour fabriquer de nouveaux matériaux composites. Le produit baptisé Ecopolycrete obtenu à partir du broyage des pales serait aussi résistant que les composites à base de bois.
- Réutilisation en mobilier urbain :

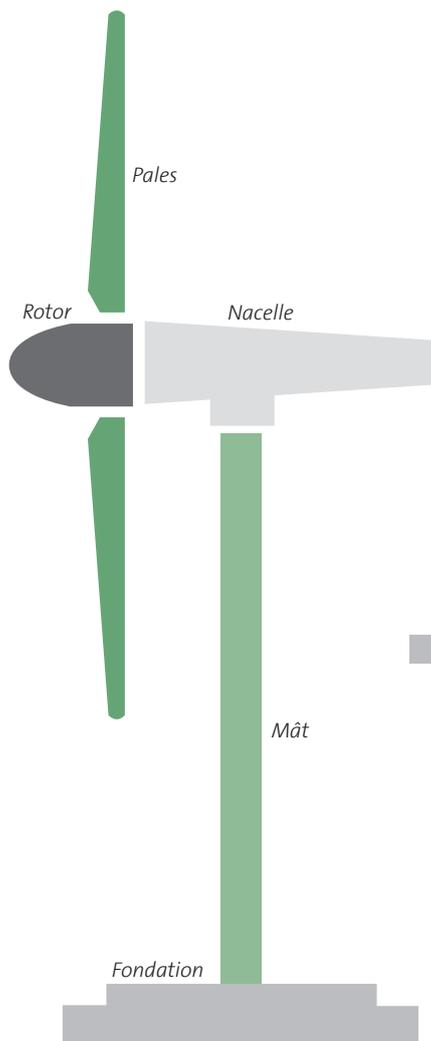


FERRAILLE (acier, fonte) :

Recyclage après séparation et tri pour refonte et réutilisation.

CUIVRE :

Recyclage après séparation des isolants et tri.



DEEE (déchet d'équipement électrique et électronique) :

Séparation et refonte pour réutilisation.

DIB (déchet industriel banal) :

Tri et recyclage / Destruction (incinération/enfouissement).

HUILE :

Recyclage et réutilisation.

BETON :

Recyclage en matériau de construction après concassage ou sous forme de granulats pour la fabrication de béton neuf.

DÉCHETS DIVERS

(aérosol, graisse, déchets de chantiers).

Sources : ORTEC, ADEME, adapté de CEMATER « Démantèlement, recyclage et renouvellement des parcs éoliens » (juin 2021).

Contacts



Responsable du projet

Valentin Pineau
Tel. : 07 89 85 02 66
valentin.pineau@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 www.abo-wind.com/fr

 ABO Wind

Tournés vers le futur

ABO WIND